APPEL A PROJETS « Nérée 2 »

VALORISATION DU PATRIMOINE MARITIME REGIONAL D'OCCITANIE

Contexte

Avec plus de 200 km de façade maritime, la région Occitanie est résolument tournée vers la mer. Source de dynamisme économique et d'enjeux environnementaux, le littoral régional est aussi une terre d'Histoire, au patrimoine riche, parfois menacé.

Afin de maintenir et de renforcer la préservation et la connaissance de ce patrimoine, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, via le Parlement de la Mer et dans le droit fil du Plan Littoral 21 souhaite accompagner les porteurs de projets s'engageant dans des actions de valorisation du patrimoine maritime régional.

La Région souhaite promouvoir le rayonnement du patrimoine culturel maritime en soutenant deux types de projets :

- Les projets portant sur le **patrimoine immatériel** : par ce terme de patrimoine immatériel maritime, on identifie l'ensemble des pratiques, expressions ou représentations que la communauté maritime régionale reconnaît comme faisant partie de son patrimoine, parce qu'elles procurent un sentiment de continuité et d'identité. Ces pratiques concernent principalement les expressions et traditions orales, les pratiques sociales, les rituels, les événements festifs, les savoir-faire et pratiques relevant des métiers liés à la mer (gastronomie, matelotage…), les techniques et savoir-faire artisanaux. L'implication des personnes ou groupes porteurs de ces pratiques culturelles immatérielles est la condition première de la sauvegarde du patrimoine maritime régional ;
- Les projets portant sur le **patrimoine maritime flottant** : la restauration de bateaux à gréement traditionnel de Méditerranée, hors bateaux classés et inscrits sur l'inventaire des Monuments historiques.

Objectifs

Les objectifs de cet appel à projets sont les suivants :

- Soutenir les initiatives qui contribuent à la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine maritime immatériel régional ;
- Permettre au patrimoine maritime régional de jouer pleinement son rôle de lien social et d'outil au service du mieux vivre ensemble en Occitanie ;
- Renforcer l'attractivité culturelle et touristique des activités liées au littoral régional au travers de son patrimoine maritime ;

- Valoriser les partenariats des acteurs œuvrant dans le domaine du patrimoine maritime.

Critères d'éligibilité

- intervention sur des biens patrimoniaux maritime immatériel ou flottant d'Occitanie,
- compétences et expériences avérées des personnes intervenant sur le patrimoine maritime flottant (curriculum vitae de chaque personne),
- qualité du travail spécifique de médiation qui sera effectué en direction des habitants d'Occitanie et des visiteurs,
- inscription du projet dans une complémentarité avec l'environnement local (partenariats techniques et financiers),
- viabilité économique du projet,
- Autofinancement d'au moins 20%,
- cofinancement apporté à l'opération par d'autres partenaires.

Sélection

Seront appréciés :

- la cohérence du dialogue instauré entre l'association porteuse du projet et le monde de la mer,
- la capacité à mobiliser des financements publics et/ou privés,
- les échanges avec les secteurs touristiques et culturels locaux pour médiatisé le patrimoine maritime valorisé,
- opération inscrite dans une démarche de développement durable.

Bénéficiaires

L'appel à projets s'adresse aux associations : personnes morales de droit privé dont le siège social se trouve en Occitanie.

Nature des projets

Les projets pourront être de nature suivante :

- Projets de restauration et de valorisation d'éléments du patrimoine maritime régional non protégés ;
- Projets de valorisation, de sensibilisation au patrimoine maritime immatériel régional : traditions orales, pratiques sociales, rituels, événements festifs, savoir-faire, techniques et pratiques relevant du monde de la mer,

L'aide financière régionale

Dépenses éligibles :

L'intervention financière de la Région Occitanie est une aide sélective dédiée aux projets de qualité et dont l'ambition et l'intérêt culturel répondent aux stratégies maritimes régionales.

Le montant des aides tient notamment compte :

- De la nature et de la dimension du projet,

- Des conditions de mise en œuvre de partenariat et de mobilisation des réseaux œuvrant dans le domaine du patrimoine maritime,
- La mise en œuvre d'un plan de financement faisant appel à d'autres cofinanceurs que la Région sera un vrai plus.

Le coût éligible doit être au moins égal à **1 000 € HT.**

Sont exclus de l'assiette subventionnable et donc de la dépense éligible :

- La valorisation du bénévolat et des mises à disposition en nature,
- Les dotations aux amortissements et aux provisions,
- Les intérêts des emprunts et les agios,
- Les impôts et taxes foncières,
- Le fonctionnement courant des structures,
- Les manifestations de convivialité ne présentant pas de contenu patrimonial et culturel.

Il sera tenu compte uniquement des évènements et manifestation n'ayant pas encore eu lieu à la date de sélection de projet.

Taux de financement :

Les dossiers seront classés selon une grille basée sur les critères ci-dessous. La somme des dossiers retenus ne dépassera pas l'enveloppe prévue pour l'appel à projet de **60 000 €.**

Critères d'appréciation

Les projets soumis seront examinés au regard des critères suivants :

- Compétence du porteur de projet : intégration dans un projet global de valorisation du patrimoine maritime régional, partenariats existants avec d'autres structures du monde maritime, références techniques, moyens humains,
- Les projets de restauration de gréement traditionnel devront proposer un plan de médiation et des actions de valorisation du bateau après restauration,
- Dimension régionale ou expérimentale du projet ou du bien patrimonial concerné,
- Capacité du projet à générer des ressources et à s'appuyer en priorité sur l'économie locale pour la mise en œuvre des actions,
- Plan de financement faisant appel à d'autres co-financeurs que la Région. Autofinancement exigé d'au moins 20%,
- Objectifs et chiffres de fréquentation et diversité des publics visés (public régional et visiteurs),
- Respect des règles environnementales.

Un projet soutenu dans le cadre de cet appel à projets ne pourra bénéficier d'aucun autre financement de la part de la Région pour la même initiative.

Dossier de candidature

Les candidats devront adresser à Madame la Présidente de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, avant le **16 juillet 2021 – 12h**, un dossier technique de demande de financement, de format A4, de 10 pages maximums non reliées et non agrafées, comportant :

- Une présentation du porteur de projet : missions générales et spécifiques, expériences, capacités de porter un projet de dimension régionale,
- Une description du projet :
    - Note d'intention et présentation du projet : missions générales et spécifiques, dimension régionale, axes forts du projet (actualités, nouveautés, etc.),
    - Présentation des moyens et méthodes mises à disposition pour la réalisation du projet,
    - Pour la restauration de gréements traditionnel : la description détaillée des interventions prévues ainsi que les techniques et matériaux retenues (avec *curriculum vitae* des personnes intervenants sur le bateau),
    - Présentation des partenariats (incluant les partenariats envisagés et ceux qui sont acquis à la date du dépôt du dossier),
- Le calendrier d'exécution du projet,
- Le budget prévisionnel du projet : incluant les co-financements envisagés et ceux qui sont acquis à la date du dépôt du dossier.

Seuls les dossiers complets pourront faire l'objet d'une instruction de la part de la Région.

Renseignements

Région Occitanie - Direction de la Mer (DirMer)
Mails : parlementdelamer@laregion.fr / denis.moutte@laregion.fr **/** pascal.nadal@laregion.fr

Rappel

Les dossiers de candidature devront être parvenus avant le **16 juillet 2021 - 12h** à :

Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée
Appel à projet « Nérée 2 »
Direction de la Mer
201 avenue de la Pompignane
34 064 MONTPELLIER CEDEX 2

ou déposés dans une enveloppe mentionnant **« Appel à projets Nérée 2 »** à :

Direction de la Mer – Site de Montpellier
Espace Capdeville
Odysseum
417 Rue Samuel Morse
34 000 MONTPELLIER

Annexe : Budget Prévisionnel du Projet

Nom de l'opération :

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 - Achats	€	**70 - Ventes de produits finis, prestations de services**	€
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	
Fournitures d'entretien et de petit équipement		Produits des activités annexes	
Fournitures administratives		Autres	
Autres		**74 - Subventions d'exploitation**	€
61 - Services extérieurs	€	Etat	
Sous-traitance générale		Région	
Locations mobilières et immobilières		Département	
Entretien et réparation		Communes	
Assurances		Fonds européens	
Documentation		Autres	
Autres		**75 - Autres produits de gestion courante**	€
62 - Autres services extérieurs	€	Cotisations courantes	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Autres	
Publicités, publications		**76 - Produits financiers**	
Déplacements, missions et réceptions		**77 - Produits exceptionnels**	€
Frais postaux et de télécommunication		Sur opération de gestion	
Services bancaires		Sur exercices antérieurs	
Autres		**78 - Reprise sur amortissements et provisions**	
63 - Impôts et taxes	€		
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	€		
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	€		
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles			

68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			
SOUS TOTAL	**€**	**SOUS TOTAL**	**€**
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	**€**	**87 - répartition par nature des ressources**	**€**
Secours en nature		Secours en nature	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Mise à disposition gratuite des biens et prestations	
Personnels bénévoles		Personnels bénévoles	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES HT ou TTC (à préciser)	**€**	**TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS HT ou TTC (à préciser)**	**€**